

Ce document renferme des renseignements essentiels sur Brompton Split Corp. Preferred Share ETF que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») au 1 866 642-6001 ou à l'adresse info@bromptongroup.com, ou visitez le www.bromptongroup.com.

Avant d'investir dans un FNB, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce FNB est un OPC alternatif. Il a le droit d'investir dans des catégories d'actifs ou d'appliquer des stratégies de placement interdites aux autres types d'OPC. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce FNB des OPC classiques, citons l'investissement dans les actions privilégiées de sociétés d'actions à capital scindé canadiennes (qui sont des fonds d'investissement à capital fixe) et la capacité d'emprunter de l'argent aux fins d'investissement. Si ces stratégies particulières seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB, dans certains contextes financiers, elles peuvent augmenter la volatilité de votre investissement.

BREF APERÇU

Date de création du FNB :	12 juin 2023	Gestionnaire du fonds :	Brompton Funds Limited
Valeur totale au 29 février 2024 :	127 876 383 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Brompton Funds Limited
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,60 %	Distributions :	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 29 février 2024)

Symbole boursier :	SPLT	Volume quotidien moyen :	s. o. ¹
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	s. o. ¹
Monnaie :	Dollar canadien		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 29 février 2024)

Cours du marché :	s. o. ¹	Écart acheteur-vendeur moyen :	s. o. ¹
Valeur liquidative :	s. o. ¹		

¹ Cette information n'est pas disponible, car les parts en \$ CA du FNB sont offertes depuis moins de douze mois consécutifs.

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.bromptongroup.com.

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

Ce FNB activement géré cherche à procurer : (i) des distributions mensuelles; et (ii) une occasion de préservation du capital principalement en investissant dans un portefeuille d'actions privilégiées de sociétés d'actions à capital scindé. Le FNB peut aussi investir dans des actions privilégiées d'autres émetteurs, dans des fonds négociés en bourse (y compris des fonds négociés en bourse gérés par le gestionnaire), d'autres fonds d'investissement, des actions ou des titres générant un revenu et des titres convertibles dans les titres susmentionnés. Pour le moment, le FNB n'a pas l'intention d'utiliser de levier financier; cependant, il peut en utiliser dans certaines circonstances pour augmenter le revenu de dividendes ou pour tenter de profiter d'occasions de placement attrayantes, de la façon établie par le gestionnaire, à sa seule appréciation, à l'occasion. Le FNB ne prévoit pas utiliser de levier financier supérieur à 15 % de sa valeur liquidative.

10 principaux placements (29 février 2024)

1. Dividend 15 Split Corp., actions privilégiées	14,6 %
2. Dividend Growth Split Corp., actions privilégiées	11,9 %
3. North American Financial 15 Split Corp., actions privilégiées	11,7 %
4. Financial 15 Split Corp., actions privilégiées	10,7 %
5. Life & Banc Split Corp., actions privilégiées	10,2 %
6. Brompton Split Banc Corp., actions privilégiées	7,6 %
7. Canadian Banc Corp., actions privilégiées	7,4 %
8. Dividend 15 Split Corp. II, actions privilégiées	4,9 %
9. Global Dividend Growth Split Corp., actions privilégiées	4,3 %
10. E Split Corp., actions privilégiées	3,1 %

Pourcentage total des 10 principaux placements

86,4 %

Nombre total de placements

19

Répartition des placements (29 février 2024)

Actions privilégiées de sociétés à capital scindé	98,5 %
Trésorerie et autres actifs nets	1,5 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Le niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



FAIBLE

FAIBLE À MOYEN

MOYEN

MOYEN À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique Facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts en \$ CA du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible, car les parts en \$ CA du FNB sont négociées depuis moins d'une année civile.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts en \$ CA du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible, car les parts en \$ CA du FNB sont négociées depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts en \$ CA du FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible, car les parts en \$ CA du FNB sont négociées depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts en \$ CA du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible, car les parts en \$ CA du FNB sont négociées depuis moins de douze mois consécutifs.

NÉGOCIATIONS DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif, mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché :

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative :

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- cherchent à recevoir un revenu de dividendes tout en préservant le capital;
- cherchent une exposition aux actions privilégiées de sociétés d'actions à capital scindé;
- sont en mesure d'accepter une certaine fluctuation de rendement.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts en \$ CA du FNB. Les frais peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts en \$ CA du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2023, les frais des parts en \$ CA du FNB s'élevaient à 0,69 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,90 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du FNB)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire a renoncé à certains frais ou les a pris en charge, sans quoi le RFG aurait été plus élevé.

0,60 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du FNB.

0,09 %

Frais du FNB

0,69 %

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec le gestionnaire ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Brompton Funds Limited
Suite 2930, Box 793
Bay-Wellington Tower, Brookfield Place
181 Bay Street
Toronto, ON M5J 2T3

Téléphone : 416 642-6000
Sans frais : 1 866 642-6001
Courriel : info@bromptongroup.com
www.bromptongroup.com